



## Le Journal des Contrôleurs des Transports terrestres

Syndicat Autonome des Fonctionnaires et  
Agents chargés du Contrôle des  
Transports Terrestres

**J.C.T.**  
**N° 61**  
**FEVRIER 2008**

*Mais puisqu'on vous dit, qu'on réorganise !*



### SOMMAIRE

Assemblée Générale:

Compte-rendu d'activité en 2007	... p 2
Intervention de Daniel PUIGMAL	... p 5
Compte-rendu du groupe de travail CII du 15 janvier 2008	... p 7
Elus CAP	... p 8
Composition du bureau	... p 9
Adhérez ! Adhérez !...	... p 10



**U.N.S.A-M.E.D.A.D / S.A.F.A.C.T.T**

**Syndicat Autonome des Fonctionnaires  
et Agents chargés du Contrôle des  
Transports Terrestres**

## **RAPPORT D' ACTIVITE – A.G**

### **Chronologie des actions menées en 2007 et les perspectives pour 2008**

#### **◆ Accès à la catégorie A**

L'année 2007 a commencé en fanfare pour notre corps avec une première fausse note. Notre Ministère alors de l'Équipement nous avait tout simplement exclu de la promotion en catégorie A. Oubli de taille lors de la rédaction du décret du 27 novembre 2006 prouvant s'il en était besoin l'intérêt qui est porté aux petits corps comme le nôtre. Nous avons bien sûr réagi immédiatement pour réparer cette injustice avec l'appui de nos camarades de l'UPCASSE. Bien sûr l'administration centrale a juré qu'il ne nous méprisait pas, que c'était un oubli fâcheux, que tout cela allait revenir dans l'ordre... mais c'était une année de perdu.

Le décret 2007-1842 du 26 décembre 2007 nous a réintégré dans ce droit (ancienneté requise de 9 ans de services publics, dont 5 ans au moins de services civils effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau, critère de gestion : importance du poste occupé et du parcours professionnel).

Pour rappel, l'accès à la catégorie A en 2007 au ministère, c'est 60 accès IRA, 23 accès par l'examen professionnel (2/3) et 15 sur la liste d'aptitude dans les conditions ci-dessus (1/3).

Sur l'opportunité d'un accès direct en catégorie A par la création d'une filière spécifique transport (comme ce fût le cas 3 années de suite à titre exceptionnel), la réflexion a été engagée notamment par les organisations syndicales et la DGPA mais il n'y a rien de concret pour le moment.

#### **◆ Exercice du métier**

Sur les questions d'exercice du métier, nous avons saisi le DGMT en avril suite à l'abrogation du règlement 3820/85 et l'absence de nouveaux codes NATINF faisant référence au nouveau règlement 51/2006 en vigueur, afin d'obtenir une réponse écrite sur la conduite à tenir en cas de verbalisation (aucune directive n'ayant alors été envoyée aux services). La réponse du DGMT du 16 juillet 2007 a eu le mérite d'engager le ministère vis à vis de l'application du décret 86/1130 en tant que texte réprimant. Nous sommes d'ailleurs toujours dans l'attente d'un décret devant adapter le dispositif à l'évolution engendrée par le 561/2006.

**Nous sommes très attentifs dans l'exercice de notre action syndicale au fait que nous puissions travailler dans de bonnes conditions. Que ce soit au niveau réglementaire comme ci-dessus, au niveau matériel et au niveau de notre sécurité. Nous interpellons régulièrement la DGMT sur la reconnaissance et l'identification des CTT notamment sur route y compris et d'abord pour des questions de sécurité. Le fait que chaque région fonctionne comme elle veut pour équiper ses agents (vestes de sécurité, équipements de contrôles etc...) démontre un manque certain de coordination au niveau national.**

**Pour être connu, il faut être reconnu, les derniers évènements médiatiques sur lesquelles nous avons réagi démontrent l'incapacité du MEDAD à valoriser le métier de CTT, y compris de la bouche de son propre ministre. Nous souffrons de ce déficit d'image en total contradiction avec la qualité et de la complexité du travail que nous fournissons.**

**D'autres sujets ne sont toujours pas réglés, comme le paiement des contrôles hors horaires ou règne la loi du « débrouillez-vous », le décret voyageur ou la cabotage.**

**Sur la question de la note de cadrage, nous sommes dans l'attente des décisions du comité interministériel de sécurité routière de février, qui dans sa thématique transport routier « devrait » engendrer une signature au printemps. Celle-ci est d'ailleurs importante car elle permettrait de recentrer le contrôle des transports au niveau des préoccupations de l'état et donc de l'engagement des forces de l'ordre à nos côtés.**

**Le chronotachygraphe numérique, là aussi, est un sujet de préoccupation majeur pour notre métier. La facilité avec laquelle les fraudes sont possibles doivent pousser les autorités nationales et européennes à réagir, le risque d'une banalisation de l'exercice de la fraude est réel. Là aussi, nous sommes en première ligne, les plus compétents et nous le faisons savoir.**

#### **◆ Le régime indemnitaire**

**Lors de la présentation le 30 mai, aux syndicats affiliés à l'UNSA-MEDAD, du dispositif indemnitaire 2007 (dispositif innovant créé par la LOLF), nous avons immédiatement réagi à la hausse de 150 euros annuels annoncé et commune à tous les agents de catégorie B administratifs. Nous avons demandé à être reçu par Mme Agnès BOISSONNET, responsable du bureau « mission études et rémunérations ». Lors de cet entretien du 2 juillet, nous avons réclamé que la hausse des primes soit au moins portée à 250 euros (équivalente à celle des Inspecteurs du permis de conduire). De même nous lui avons fait part du différentiel indemnitaire existant entre les SAE d'Ile de France (revalorisés suite à la fusion du corps des SA) et les CTT d'Ile de France oubliés en 2006, malgré que nous soyons un corps B administratif. Il nous avait été répondu qu'il était impossible de revaloriser de satisfaire les uns au détriment des autres. Or, en octobre, une revalorisation de 150 euros + 100 euros est intervenu pour tous les grades de CTT (hors Ile de France) et une revalorisation plus élevée mais extrêmement variable voir injuste (cf CTT soumis à l'IAT) en Ile de France. De fait, les CTT Ile de France se trouvaient alignés sur les SAE de la région.**

**Ceci a entraîné une polémique, peut être compréhensible mais infondé au motif, ou augmente les parisiens et pas nous. Nous avons clairement réagi à cela au motif que ces hausses n'ont fait l'objet d'aucune concertation, que le SAFACTT réclamait une équité de traitement entre agents à situation géographique identique, et que monter les agents les uns contre les autres n'avait aucun sens, personne ne se sentant dans cette affaire privilégié.**

**C'est pourquoi nous continuerons au cours des négociations à venir à réclamer une revalorisation des traitements indemnitaires pour tous, mais pour cela et compte tenu des contraintes de « plafonds » il faut obtenir une révision de ceux-ci à la hausse.**

**Le problème permanent qui se pose est d'ailleurs notre statut de B administratif qui fait qu'il est très difficile d'obtenir des hausses indemnitaires différenciés des SA 15 fois plus nombreux. D'où l'idée d'obtenir une prime de technicité supplémentaire (équivalente à celle des Contrôleurs du Travail/Transports soit 1600 euros) dans le cadre du CII.**

## ◆ Le CII

Un groupe de travail a été mis en place le 15 janvier 2008 afin, dans le cadre de la présentation du CII par le MEDAD à la Fonction Publique cette année, de présenter un projet de grille indiciaire et indemnitaire. Au cours de cette réunion où nous avons fait une bonne partie du boulot (tellement la DGPA était en attente d'idée...), nous avons acté que la DGPA travaille sur une grille CII et sur une prime de technicité équivalente à celle des Contrôleurs du Travail/Transports.

Le CEDIP doit remettre par ailleurs son rapport définitif suite à l'enquête initiée en 2007 auprès des CTT et CST.

M.SAFFROY, sous-directeur à la DGPA doit rencontrer le 25 janvier la Fonction Publique, nous aurons donc un premier indicateur sur la faisabilité du dossier. Un nouveau groupe de travail se réunira le 26 février pour faire un point sur les avancées du dossier et sur le chiffrage par GBF2 du passage en CII (grille indiciaire et prime), et donc de sa faisabilité financière.

Nous sommes en ce début d'année dans une phase active de proposition, la modification de notre statut n'apportant pas de difficultés majeures et la technicité de notre corps est reconnue comme légitime. C'est pourquoi nous nous investissons dans ces groupes de travail.

Mais échaudés par les échecs ou les reports récents nous restons extrêmement vigilants, les écueils ne manquent pas (projet de revalorisation général de l'ensemble des B). C'est pourquoi pendant ce 1<sup>er</sup> trimestre nous mettrons la pression sur la DGPA, sur le conseiller social du ministre M.MORTELECQ que nous connaissons bien et qui maîtrise ce dossier pour y avoir travaillé, et bien sûr sur le ministre en personne.

Le statut B CII n'est pas seulement un gain financier espéré (même si c'est pour nous l'argument premier), c'est la reconnaissance de notre spécificité, de notre technicité. Nous ne faisons pas un métier comme les autres, le statut B administratif nous pénalise notamment en matière indemnitaire. En sortir, c'est aussi obtenir des passerelles vers d'autres corps à forte technicité.

Certains d'entre-vous trouvent que tout cela dure depuis trop longtemps, avec une réalisation plus qu'incertaine. Nous ne céderons pas au découragement, on se bat pour l'aboutissement d'un juste combat, d'ailleurs nous sommes élus pour cela. Un processus est en cours, nous l'accompagnons et laissons à nos interlocuteurs le bénéfice du doute.

Si cette démarche ne devait pas aboutir ou était une fois de plus retardé nous devons être capables de nous mobiliser cette année afin de nous faire entendre.

Le Secrétaire Général, Pierre GUERIF



**Assemblée générale de l'UNSA / SAFACTT  
du 22 janvier 2008**

**Compte rendu de l'intervention de Daniel PUIGMAL,  
Secrétaire Général de l'UNSA-MEDAD**

« L'année 2008, sera chargée de nombreuses réformes ! », c'est ainsi que Daniel Puigmal, secrétaire général de l'UNSA MEDAD, a débuté son intervention lors de l'assemblée générale de l'UNSA / SAFACTT du 22 janvier 2008. Il a également fait le point sur l'activité de l'UNSA MEDAD, apporté un éclairage et des précisions sur les orientations du MEDAD, et plus largement, sur la réforme de la fonction publique.

1. Vie de l'UNSA MEDAD

Daniel Puigmal a rappelé que l'UNSA-MEDAD comptait aujourd'hui plus de 2000 adhérents, ce qui illustre le franc succès rencontré lors des dernières élections de CTPS en DRE. Il a également précisé que cette forte représentation nationale coïncidait avec l'affiliation à l'UNSA-MEDAD de Santé (Syndicat des Techniciens de l'Équipement) et de l'UPCASSE (syndicat des Attachés).

Le SAFACTT a d'ailleurs été un des premiers syndicats affiliés à l'UNSA au milieu des années 90 et a toujours accompagné ce développement national. Ses nombreux élus au sein des CTP des DRE participent de la dynamique de l'UNSA-MEDAD au niveau local.

Concrètement, l'UNSA-MEDAD a recueilli 12% des voix et occupe la 4<sup>ème</sup> place nationale. En 2008, il est prévu que le Syndicat des Inspecteurs du permis de conduire s'affilie à l'UNSA SAFACTT.

2. Les réformes du MEDAD

• Nouvelle méthode d'évaluation des agents

Les entretiens d'évaluation que nous connaissons actuellement pourraient être remplacés et la note chiffrée pourrait également disparaître.

Les agents de catégorie C seraient évalués sur leur manière de servir, les catégories B selon leurs compétences et leur efficacité dans leur poste, et les catégories A seraient évalués sur les potentiels.

D'ores et déjà l'UNSA MEDAD a posé 2 conditions :

- mettre en place des formations aux « notateurs » et imposer la participation à ces formations,
- faire en sorte que les entretiens d'évaluation ne soient plus vécus comme une contrainte par les notateurs.

L'UNSA MEDAD s'interroge également, dans ces conditions, sur la méthode d'attribution des bonifications.

- **Régionalisation des services**

Depuis 2007, plusieurs DDE et DDA avaient fusionné à titre expérimental.

A terme ( 2009 ) cette organisation sera généralisée.

Au niveau régional, les DRE, DIREN et DRIRE vont également fusionner en un seul service : les DREDAD.

Dans ce contexte, les priorités de l'UNSA MEDAD seront de défendre les missions historiques de service public de l'Equipement et de veiller aux conditions de mobilité des agents concernés.

Daniel Puigmal a également mis en avant les difficultés de gestion de personnel et de déroulement de carrière qui apparaîtront avec ces organisations qui mutualisent les moyens et feront exercer des missions identiques par des agents dont le statut et la rémunération seront différents...

Si l'UNSA MEDAD est présente à toutes les réunions d'information et participe à tous les groupes de travail, Daniel Puigmal a expliqué que des délais très courts imposés par la DGPA, rendaient les négociations difficiles, et demandait une implication et une présence très forte de nos représentants qui doivent se rendre disponibles.

Pour les questions d'ordre général et celles plus particulières, concernant la réorganisation de notre ministère, vous pouvez consulter le site de l'UNSA, en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.unsa-fonctionnaires.org/>

<http://www.unsa.org/>



**Syndicat Autonome des Fonctionnaires et Agents  
chargés du Contrôle des Transports Terrestres**

Le 15 janvier 2008, s'est réuni à la demande de la DGPA, un groupe de travail décidé lors de la réunion du 17 octobre 2007 présidé par le sous-directeur de la DGPA Eric SAFFROY.

François LEYRAT a animé cette réunion où étaient présents M. Bruno CODARINI chef de bureau DGPA/GBF2 et Melle Muriel BOULDOUYRE de la D.G.M.T. L'objet étant le projet de revalorisation du corps des CTT par le CII, que la DGPA va soumettre à la Fonction Publique à la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

M.SAFFROY rencontrera le 25 janvier prochain la Fonction Publique, pour lui faire part de la volonté du MEDAD de présenter ce projet nous concernant.

Par ailleurs l'étude du CEDIP est en cours de rédaction et devrait être présentée prochainement, elle viendra appuyer le dossier CII. Celle-ci pour résumer reconnaît l'évidente « technicité » du corps des CTT requise pour accéder au CII.

Sur notre statut, la modification de celui-ci entraînera un recrutement à BAC +2. D'ailleurs le critère requis par le protocole DURAFOUR est qu'au moins la moitié du corps soit détenteur d'un diplôme de niveau 3, ce qui semble être le cas aujourd'hui.

De même, l'absence de toute perspective directe en catégorie A, par l'absence de filière transport, a été évoquée afin qu'une réflexion sur ce thème ait lieu.

Nous avons abordé 2 sujets, la réflexion sur la revalorisation de notre grille et la revalorisation indemnitaire.

Concernant la revalorisation de notre grille, en guise de CII, le projet présenté par la DGPA a été refusé d'emblée. En effet, celui-ci prévoyait simplement une revalorisation des 2 premiers échelons du grade de CTT et l'addition d'un 8<sup>e</sup> échelon pour le grade de contrôleur divisionnaire et ce sans aucune revalorisation indemnitaire dans tous les autres cas. Cette proposition nous a paru être une parodie et nous avons demandé que soit proposé comme grille indiciaire de référence celle des Contrôleurs du Travail/Transports, celle-ci étant parmi les grilles CII du ministère (avec les TSE, assistantes sociales) la plus opportune en terme de métier et donc la plus pertinente à présenter à la Fonction Publique. Pour mémoire à l'époque, la mise en place de cette grille en septembre 2003 aux contrôleurs de l'ITT avait engendré un gain moyen de l'ordre de 17 à 25 points d'indice suivant les grades, répartis uniformément sur tous les contrôleurs quelque soit leur grade et échelon.

Sur le régime indemnitaire, nous avons demandé la création d'une « prime de technicité » complémentaire aux I.F.T.S et I.A.T. Celle-ci étant basée là aussi sur celle des Contrôleurs du Travail/Transports (1600 euros par an et par agent non modulable).

Au cours de cette réunion, la DGPA ne nous a pas paru être force de proposition. Nous avons remis un certain nombre de tableaux (grille CII, montant de prime de technicité), tous ces éléments ne semblant pas leur être connus... ça manque de sérieux. Nous souhaitons donc qu'à la prochaine réunion qui aura lieu le 26 février 2008, la DGPA fasse des propositions correspondant à nos attentes aujourd'hui connues.

Nous accompagnerons toute ces réunions et nous suivrons toutes les évolutions de ce dossier capital et primordial pour la reconnaissance du corps des CTT et la progression de nos revenus.



Pour la CAP du 20 mars 2008, voici les coordonnées de vos élus UNSA-MEDAD/SAFACTT

<b>GRADES</b>	<b>REPRÉSENTANTS TITULAIRES</b>	<b>REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS</b>
<b>Contrôleurs divisionnaires</b>	<p><b>GUERIF Pierre</b></p> <p>D.R.E.I.F – DTR/CTT 35, rue de Noailles 78011 Versailles cedex Tél. : 01.30.84.98.57</p>	<p><b>BOSSY Raymond</b></p> <p>DRE PACA / SRCT/ Pôle Alpes 3, place du Champsaur 05007 Gap cedex Tél. : 04.92.40.36.36</p>
<b>Contrôleurs principaux</b>	<p><b>BIHET Alfred</b></p> <p>DRE PICARDIE 56 rue Jules BARNI 80 040 AMIENS Cédex 1 Tél.: 03.22.82.25.26.</p>	<p><b>VINCENT Daniel</b></p> <p>DRE BRETAGNE Unité de Quimper 22, rue du Commerce 56019 VANNES Cédex Tél. : 02.97.68.12.98</p>
<b>Contrôleurs</b>	<p><b>PROUX Romain</b></p> <p>DRE PAYS DE LOIRE Antenne de Le Mans 34 Rue Victor Hugo 72042 LE MANS Tél. : 02.43.78.89.77</p>	<p><b>ROSSETTO Xavier</b></p> <p>DRE BOURGOGNE 57 rue de Mulhouse Bp 4029 21033 DIJON Tél. : 03.80.29.44.79</p>



## Composition du Bureau 2008

FONCTION	NOM	ADRESSE ADMINISTRATIVE
Secrétaire-Général	<b><i>Pierre GUERIF</i></b>	D.R.E.I.F –DTR/CTT 35, rue de Noailles 78011 Versailles cedex Tél. :01.30.84.98.57
Secrétaire-Général adjoint	<b><i>Emmanuel PUT</i></b>	DRE CENTRE S.T.R Maison des Cultures Professionnelles 28, rue Pierre Semard 18100 VIERZON Tél :02.48.52.97.94
Secrétaire	<b><i>Willy DE PETRIS</i></b>	DRE RHONE ALPES DDE de l'AIN 23 rue Bourgmeyer 01012 BOURG EN BRESSE Tél. : 04.74.45.62.73
Secrétaire -Adjoint	<b><i>Pascal ESNAULT</i></b>	DRE BOURGOGNE 57, rue de Mulhouse Bp 4029 21033 DIJON Tél. : 03.80.29.44.46
Trésorier	<b><i>Daniel VINCENT</i></b>	DRE BRETAGNE 22, rue du Commerce 56019 VANNES Cédex Tél. : 02.97.68.12.98
Trésorier -Adjoint	<b><i>Claude QUILLET</i></b>	DRE POITOU-CHARENTES 15 rue Arthur Ranc 86020 POITIERS Tél. : 05.49.55.65.96
Chargé de Mission	<b><i>William DIASCORN</i></b>	DRE POITOU-CHARENTES 39, avenue de Paris 79000 Niort Tél. : 05.49.06.88.84
Chargé de Mission	<b><i>Romain PROUX</i></b>	DRE PAYS DE LOIRE DDE DU MANS 34 Rue Victor Hugo 72042 LE MANS Tél. : 02.43.78.89.77
Chargé de Mission	<b><i>Magali GREMONT</i></b>	DRE HAUTE NORMANDIE Hôtel de l'Equipement 1 Av. du Maréchal Foch 27022 EVREUX Cédex Tél. : 02.32.29.62.43 Port. : 06.61.63.65.94
Chargé de Mission	<b><i>Marc ARBIOL</i></b>	DRE ILE DE FRANCE Antenne de Vincennes 34 Rue Mirabeau 94300 VINCENNES Tél. : 01.40.61.81.03



**U.N.S.A-M.E.D.A.D / S.A.F.A.C.T.T**

***Syndicat Autonome des Fonctionnaires et Agents  
chargés du Contrôle des Transports Terrestres***

coupon à retourner :

<b>BULLETIN D'ADHESION 2008 A L' U.N.S.A-M.E.D.A.D / S.A.F.A.C.T.T.</b>
<u>NOM ET PRENOM</u> :
<u>RESIDENCE ADMINISTRATIVE</u> : DRE / DDE
Ci-joint ma cotisation annuelle de 30 € pour l'année 2008 à l'ordre de l' <b>U.N.S.A-M.E.D.A.D / S.A.F.A.C.T.T.</b> adressée à :
U.N.S.A-M.E.D.A.D / S.A.F.A.C.T.T. Daniel VINCENT DRE BRETAGNE , Service Transports 22, rue du Commerce , 56019 VANNES cedex